

DEL2026\_019

## DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le samedi 7 mars 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Doumbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : 02/03/2026

**En exercice** : 10  
**Présents** : 9  
**Excusés** : 1  
**Absents** : 0

**Secrétaire de séance** : Renaud ESCANDE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 1 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 0

**Membres présents :**

Irène LEBEAU, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN)

**Membres Absents :**

### Avenant au budget de délégation « eau et assainissement »

**Vu** l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020 et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la délibération de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires N° 54/2025 en date du 2/4/2025 et de la commune de Doumbies en date du 31/3/2025 N° DEL2025\_022 actant l'avenant n°2 à la convention de délégation 2025 suivant :

	Budget délégation 2025 Doumbies (HT)
Charges à caractères général	15 000€
Charges de personnel	27 000€
<b>Total</b>	<b>42 000€</b>

**Considérant** l'échange avec la commune de Dourbies sur la préparation budgétaire 2026, il est proposé le budget de délégation 2026 suivant :

	<b>Budget délégation 2026 Dourbies (HT)</b>
Charges à caractères général	15 000€
Charges de personnel	35 000€
<b>Total</b>	<b>50 000€</b>

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cet avenant à la convention de délégation de la commune de Dourbies,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Renaud ESCANDE

Mme le Maire

